

ORGANISER DES LIGNES DE BUS TEMPORAIRES

Lorsque le site de la manifestation est difficilement accessible en transports publics, le public est souvent découragé d'utiliser ce mode de déplacement. La mise en place de **lignes de bus temporaires** constitue alors une solution efficace pour **faciliter l'accès, réduire l'utilisation de la voiture individuelle et encourager la mobilité durable**.

En règle générale, une **distance maximale de 500 m** entre l'arrêt et le site de la manifestation est considérée comme acceptable. Cette distance peut être exceptionnellement doublée ou triplée lorsqu'il s'agit de gérer les flux de visiteuses et visiteurs à l'arrivée ou d'éviter la surcharge des transports publics. Des correspondances efficaces, une fréquence adaptée et des horaires coordonnés avec la manifestation sont des conditions essentielles à la réussite du dispositif.

Avant la manifestation

Analyse des besoins et planification :

- Évaluer la nécessité de mettre en place des lignes de bus temporaires selon les flux de circulation identifiés et la configuration du site, en tenant compte notamment :
 - de la distance entre l'arrêt le plus proche et le site de la manifestation,
 - des horaires et de la fréquence des transports publics existants,
 - des volumes de participantes et participants attendus.
- Sur la base des estimations, déterminer :
 - le nombre de véhicules nécessaires,
 - la capacité et la fréquence de rotation,
 - l'itinéraire précis et les arrêts planifiés.
- Définir les emplacements exacts des arrêts sur le site et dans ses environs.
- Privilégier des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Organisation et communication :

- Contacter une entreprise de transport pour définir les modalités du partenariat (coûts, horaires, responsabilité, communication, etc.).
- Explorer des collaborations originales avec des acteurs locaux (agriculteurs, garagistes, commerces, associations de cyclistes, etc.).
- Privilégier des véhicules à faibles émissions (électriques, biogaz, hybrides, etc.).
- Prévoir les infrastructures nécessaires au fonctionnement des navettes : arrêts, signalétique, zones d'attente, zones d'embarquement et de débarquement.
- Aménager des espaces provisoires pour le stationnement des bus.

- Publier les horaires des lignes temporaires sur le site Internet de la manifestation et diffuser largement l'information (site, réseaux sociaux, flyers, communiqués de presse, etc.).
- Afficher les horaires aux arrêts et au point d'information de la manifestation.

Pendant la manifestation

- Ajuster le nombre de bus en fonction de la fréquentation réelle.
- Évaluer le taux de remplissage des véhicules (via le personnel de conduite ou l'équipe logistique).
- Encourager les conducteurs à adopter une conduite économe (ecoDrive) afin de limiter la consommation de carburant et les émissions.
- Vérifier régulièrement la signalétique et le bon fonctionnement des arrêts temporaires.

Après la manifestation

Réaliser un bilan de l'opération :

- nombre total de personnes transportées,
 - nombre de trajets effectués,
 - quantité estimée de carburant utilisée.
- Comparer le bilan carbone du dispositif de bus temporaires à celui du trafic automobile individuel évité.
- Documenter les résultats et les pistes d'amélioration pour les éditions futures.